

# Titre Professionnel ADVF Assistant de Vie aux Familles

Contrat d'apprentissage

RNCP Niveau 3

[www.camilledelellis.fr](http://www.camilledelellis.fr)

## Public

Tout public.

## Prérequis

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

## Modalités d'admission

- ✿ Dossier de candidature,
- ✿ Ou test,
- ✿ Ou signature d'un contrat.

**Délai d'accès** : Sous 3 semaines

## Objectifs professionnels

Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'Assistant(e) de Vie aux Familles et valider le Titre Professionnel de niveau 3 (équivalent à un CAP ou à un BEP). Diplôme Ministère du Travail.

Possibilité d'obtenir, en qualification partielle, des certificats de compétences professionnelles (CCP) :

- ✿ Entretien du logement et le linge d'un particulier.
- ✿ Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- ✿ Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

## Résultats de la dernière session de formation :

100 %  
stagiaires  
satisfaits

100 % de  
réussite aux  
examens

80 %  
d'accès à  
l'emploi  
dans les six mois

\*Moyenne issue de la consolidation des indicateurs de performance pour l'année 2018 - 2019

## Moyens et méthodes pédagogiques

- ✿ Apports théoriques concrétisés par des mises en situations professionnelles reconstituées, études de cas, échanges de pratiques,
- ✿ Mise en pratique des techniques professionnelles,
- ✿ Prise en compte de l'expérience professionnelle des stagiaires.

**Nombre de participants** : 12 à 16

## Dates de la formation

Septembre 2020 à juin 2021 (formation continue, contrat d'apprentissage et de professionnalisation)

## Modalités d'évaluation

Les épreuves se déroulent en centre de formation sur la base d'une mise en situation professionnelle, du dossier professionnel (DP) rempli par le candidat et d'un entretien avec le jury de validation.

## Validation

Titre Professionnel d'Assistant de Vie Aux Familles (TP ADVF) délivré par la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi).

Par arrêté du 22 décembre 2015\*, en cas de réussite partielle, le candidat peut se présenter aux autres certificats de compétence professionnelle (CCP) dans la limite de la durée de validité du titre (un an).

(\* Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

## Programme

CCP1 : Entretien du logement et le linge d'un particulier.

CCP2 : Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.

CCP3 : Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile.

## Accessibilité

Locaux accessibles aux PMR.

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap (tous handicaps et incapacités confondus).

**Durée** : 385 heures – Parcours ajustable selon profil

**Tarif** : sur devis – variable en fonction du mode de financement

**Financement** : OPCO et financeurs publics

**Lieu de formation** :

1/E rue de Verlinghem 59130 LAMBERSART

**Contact** : Secrétariat ☎ 03 20 57 49 08 (ligne directe)

✉ [formation@camilledelellis.fr](mailto:formation@camilledelellis.fr)